

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 1

Artikel: Election du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241207>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A deux reprises différentes, les sentiments de bonne confraternité qui unissent les membres du corps enseignant ont eu l'occasion de se manifester au cours de l'année écoulée. Nous voulons parler de la réception de nos collègues du canton de Vaud à l'Ariana et du banquet d'Escalade à la Salle des Rois, fêtes pour lesquelles M. Mégard, notre maître des cérémonies, a montré un talent d'organisateur achevé. A l'une comme à l'autre, nos Autorités ont jugé bon de prendre part, nous donnant ainsi un gage précieux de leur bonne volonté à notre égard. A la Salle des Rois, en particulier, il nous a été agréable de voir combien l'on faisait cas, en haut lieu, de notre modeste Société pédagogique. C'est notre réponse à ceux qui pensent qu'il est inutile d'assister à nos séances et de travailler activement au développement des choses de l'école populaire. (*Applaudissements.*)

Le rapporteur : ED. MARTIN.

4° Election du Comité.

M. *Baatard* prie l'Assemblée de faire abstraction de son nom dans l'élection qui va avoir lieu. Il remercie la Société de la confiance dont elle l'a honoré pendant les 10 ans qui viennent de s'écouler, mais il estime avoir fait son temps et n'acceptera pas de nouveau mandat. La présidence de notre Société, dit-il, est un honneur qui ne doit pas échoir toujours au même; le moment est venu de l'accorder à un autre de nos collègues.

M. *W. Rosier*, interprétant le sentiment visible de l'Assemblée, demande instamment à M. *Baatard* de ne pas persister dans la volonté qu'il vient d'exprimer. Les applaudissements qui ont accueilli, lors de la lecture du rapport de la Commission de gestion, le passage où il est fait allusion à la réélection de M. *Baatard*, doivent engager ce dernier à ne pas refuser la charge de la présidence pour une nouvelle année.

M. *L. Baatard* tout en remerciant M. *Rosier* de ses sympathiques paroles, pense cependant que notre honorable vice-président est tout désigné pour la présidence, grâce à la connaissance approfondie qu'il a de nos affaires scolaires, à son expérience, aux qualités qui font qu'il est apprécié et aimé de

tous dans la Société. Il le verrait donc avec plaisir reprendre sa succession à la présidence.

M. *W. Rosier* décline toute candidature et insiste encore avec assez d'éloquence pour que M. Baatard ne puisse se soustraire à un vœu qui est visiblement celui de l'Assemblée.

Il est procédé aux élections, charge par charge, dans l'ordre prévu par l'article 20 des nouveaux statuts.

MM. Baatard et Rosier sont réélus président et vice-président par 43 et 47 voix, sur 52 suffrages exprimés. (Appl.)

M. *Grosgurin* manifeste son désir de céder à un collègue la charge de bulletinier, qu'il remplit depuis plusieurs années.

M. le Président le priant de n'en rien faire, M. Grosgurin expose ses vues au sujet du rôle respectif que doivent jouer le procès-verbal des assemblées et le bulletin. Le procès-verbal est l'acte fondamental et doit fournir au bulletinier les matériaux nécessaires à la rédaction dont il est chargé. Seul le secrétaire des assemblées générales devrait, en conséquence, prendre des notes pendant les séances. La logique et la simplification de nos rouages l'indiquent et c'est le mode de faire que M. Grosgurin souhaite de voir établi pour son successeur.

M. le Président approuve l'opinion de M. Grosgurin et lui demande d'accepter à nouveau la charge de bulletinier, aux conditions qu'il vient d'exprimer.

M. *Grosgurin* dit qu'il acceptera moyennant l'établissement du « modus vivendi » qu'il a indiqué entre le secrétariat des assemblées et le bulletin. La votation continue et donne les résultats suivants :

Bulletinier : M. L. Grosgurin, par	45 voix
Trésorier : M. A. Charvoz, par	49 »
Bibliothécaire-archiviste : M. A. Dubois	36 »
Secrétaire du comité : M. Ch. Mégard	49 »
Secrétaire des assemblées générales : M. J. Simonet	38 »

M. *C. Pesson*, absent, avait décliné, au regret de l'assemblée, toute réélection, parce qu'il lui est difficile d'assister régulièrement aux séances.

5° Nomination de la Commission de gestion pour 1903.

Sont nommés :

MM. Coutau, Léon Favre, Edmond Martin, Reymann et André Schmid.